

Tarifs applicables au 1/04/2017

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30000 € du prix de vente.

- Plus 8 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30001 € et 50000 €
- Plus 7 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50001 € et 100000 €
- Plus 5 % TTC du prix de vente à partir de 100000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur :

180 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Si le bien est mis à la vente dans l'agence après estimation, cette dernière est gratuite

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

Non facturés.

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur :

6 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges plafonné à 8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : *idem Bailleur 6% TTC plafonné à 8€ du m²*
8€ MAXI € TTC par m² de surface habitable.

- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6 % TTC de 12 mois de loyer annuel charges comprises.